



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FMI et banque mondiale

Question écrite n° 55205

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rapport présenté au Parlement, intitulé « Les activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale » (23 août 2000). Ce rapport précise qu'il faut « placer la gouvernance au centre des missions des institutions financières internationales ». Il lui demande de lui préciser ce que recouvre concrètement le terme « gouvernance » dans ce contexte.

Texte de la réponse

La bonne gestion des affaires publiques, souvent reprise sous le terme de « gouvernance », constitue un élément déterminant du développement. La France insiste pour « placer la gouvernance au centre des missions du FMI » à deux titres : assurer une gestion saine, transparente et légitime du FMI ; promouvoir la bonne gouvernance dans les pays en développement. Une telle nécessité est par ailleurs réaffirmée depuis longtemps par la France aux conseils d'administration de la Banque mondiale mais aussi des banques régionales de développement. Ainsi, ces banques multilatérales évaluent-elles régulièrement de façon quantitative la gouvernance et, plus largement, la performance des institutions des pays où elles interviennent. De cette évaluation dépend l'intensité de l'aide financière qui est accordée à ces pays. Une telle méthodologie permet ainsi non seulement d'augmenter l'efficacité de l'aide publique au développement, puisque celle-ci obtient de meilleurs résultats dans les pays où les institutions sont les plus équitables et les plus transparentes, mais aussi de donner une incitation supplémentaire aux pays moins performants sur ce plan afin qu'ils améliorent leur gouvernance.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55205

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6930

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2111